



Règlement GO+

Public concerné :

Artistes ou groupes musiques actuelles en développement désirant être accompagné pour une durée de 1 an et ayant obtenu l'aide financière GO.

Les lauréats :

3 artistes/groupes seront accompagnés pendant 1 an.

Contenu du dispositif :

Subvention pour un projet (cf. Go)

+

Suivi personnalisé et accompagnement à la structuration professionnelle pendant une année incluant les principales étapes suivantes :

- Choix d'une structure régionale d'accompagnement et de suivi pour l'année
- Diagnostic d'entrée réalisé une structure nationale (Le FAIR, AJC/Jazz Croisés...)
- 6 rendez-vous d'accompagnement individualisé avec un tuteur issu de la filière musiques actuelles nationale, répondant aux problématiques identifiées lors du diagnostic d'entrée
- 2 points étapes réalisés en présence de la structure locale d'accompagnement, du FAR et de RMAN
- Diagnostic de fin de parcours / bilan réalisé par la structure nationale (Le FAIR, AJC/Jazz Croisés...)

Critères d'éligibilité :

- Avoir été retenu dans le cadre du fonds d'aide GO
- Avoir coché la case GO+ dans le formulaire
- Ne pas avoir déjà bénéficié du dispositif Booster ou GO+
- Etre impérativement disponible pour les auditions live

Modalités de sélection :

Suite à l'étude et à la sélection des dossiers GO, maximum 10 artistes ou groupes ayant fait une demande d'accompagnement seront auditionnés (set live de 20 mn) et reçus en entretien par le jury. Cette étape de présélection constitue une réelle opportunité pour tous les groupes/artistes car elle favorise le repérage par des professionnels de la filière musicale et offre un premier diagnostic sur le développement du projet artistique.

Principaux critères de sélection :

- Qualité et cohérence du projet de développement de carrière présenté
- Identification des besoins prioritaires du groupe pour évoluer
- Disponibilité du groupe/de l'artiste sur l'année à venir

Critères d'appréciation :

Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial des artistes et de leurs projets

Ne seront pas prioritaires:

- les groupes/artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors et de leurs labels
- les groupes/artistes engagés par un producteur de spectacle d'envergure nationale

Jury :

Il est constitué de :

- 3 professionnels normands (chargés d'accompagnement, développeurs, programmeurs, etc.) issus du jury GO
- 2 experts nationaux issus du jury GO
- 1 représentant du FAIR
- 1 représentant d'AJC/Jazz Croisés
- 1 représentant du Studio des Variétés
- 1 représentant des tuteurs de l'année précédente

En présence de représentants des institutions partenaires du dispositif (Région Normandie, Drac Normandie, Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de Seine-Maritime et Ville de Caen).

Contact :

dispositif@le-far.fr

